

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSÉRIONS :

Annonces. 25 Cent. la ligne
Réclames. 50.

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.
à l'AGENCE-DALCOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs.
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 30 Janvier 1872.

ACTES OFFICIELS.

CHARLES III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE I^{er}

Une Convention entre Notre Principauté et le Royaume d'Italie pour faciliter l'assistance des malades indigents dans les deux États respectifs, ayant été signée à Florence le 20 juillet 1871 par Notre Plénipotentiaire et celui de SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE, et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Rome le 6 janvier courant, la dite Convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

CONVENTION.

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE PRINCE DE MONACO et SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE, désirant faciliter autant que possible l'assistance des malades indigents dans les deux États respectifs, ont nommé à cet effet pour Leurs Plénipotentiaires, savoir :

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE PRINCE DE MONACO, M. le Comte Adrien Piccolomini, Officier de Son Ordre de St-Charles, Officier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand, Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Médaille de St-Marin de première classe, décoré avec plaque de l'Ordre Hyerosolimitain du St-Sépulcre, etc., Son Consul Général à Florence;

ET SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE, M. le Chevalier Auguste Peiroleri, Commandeur de Ses Ordres des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, etc, etc, Directeur Général au Ministère des Affaires Etrangères;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Chacun des Gouvernements contractants donnera, à charge de réciprocité, les ordres nécessaires, afin que les sujets indigents de l'un des deux pays qui seraient atteints sur le territoire de l'autre d'une maladie quelconque, à l'exception d'une maladie mentale ou chronique, et qui auraient conséquemment besoin d'assistance et de traitement, soient soignés dans les hôpitaux respectifs, de même que les nationaux indigents, jusqu'au moment où ils pourront rentrer dans leur pays sans danger pour leur santé et pour celle des autres.

ART. 2.

Le remboursement des frais occasionnés par l'entretien, le traitement ou l'enterrement d'un indigent ne sera pas exigible ni du Gouvernement, ni de la Commune ou d'autre caisse quelconque de l'Etat duquel il est ressortissant.

ART. 3.

Les Gouvernements contractants se réservent toutefois le droit de réclamer le remboursement des frais supportés, dans le cas où l'individu assisté lui-même ou bien les personnes, notamment les parents, qui lui doivent les aliments, seraient en mesure d'acquitter les dépenses faites pour lui par l'hospice qui l'a recueilli.

La demande de remboursement sera faite par voie diplomatique et les deux Parties contractantes s'engagent réciproquement à la rendre exécutoire par tous les moyens qui sont en leur pouvoir et d'après les taxes qui sont en vigueur dans les États respectifs.

Le présent accord ne sera exécutoire que dix jours après sa publication, et il continuera à être en vigueur jusqu'à six mois après déclaration contraire de la part de l'un des Gouvernements.

Il sera ratifié aussitôt que faire se pourra. En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent accord et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Florence le 20 juillet 1871.

(L. S.) — ADRIEN PICCOLOMINI.

(L. S.) — A. PEIROLERI.

ARTICLE II.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre janvier mil huit cent soixante-douze.

CHARLES.

PAR LE PRINCE

Le Secrétaire d'Etat,

CH^r VOLIVER.

CHARLES III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE I^{er}

Une Convention entre Notre Principauté et le Royaume d'Italie, pour assurer réciproquement le bénéfice de l'assistance judiciaire aux Nationaux de l'autre pays, ayant été signée à Florence le 20 juillet 1871 par Notre Plénipotentiaire et celui de SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Rome le 6 janvier courant, la dite Convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

CONVENTION

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE PRINCE DE MONACO et SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE, désirant assurer réciproquement le bénéfice de l'assistance judiciaire aux Nationaux de l'autre pays, ont nommé à cet effet pour Leurs Plénipotentiaires, savoir :

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE PRINCE DE MONACO, M. le Comte Adrien Piccolomini, Officier de Son Ordre de St-Charles, Officier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand, Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Médaille de

St-Marin de première classe, décoré avec plaque de l'Ordre Hyérosolimitain du St-Sépulcre etc. Son Consul Général à Florence ;

Et SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE, M. le Chevalier Auguste Peiroleri, Commandeur de Ses Ordres des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, etc. etc. Directeur Général au Ministère des Affaires Etrangères ;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Les Monégasques en Italie et les Italiens dans la Principauté de Monaco, jouiront réciproquement du bénéfice de l'assistance judiciaire, comme les Nationaux eux-mêmes, en se conformant à la loi du pays dans lequel l'assistance sera réclamée.

ARTICLE 2.

Dans tous les cas le certificat d'indigence doit être délivré à l'étranger qui demande l'assistance par les Autorités de sa résidence habituelle.

S'il ne réside pas dans le pays où la demande est formée, le certificat d'indigence sera approuvé et légalisé par l'Agent diplomatique ou consulaire du pays où le certificat doit être produit.

Lorsque l'étranger réside dans le pays où la demande est formée, des renseignements pourront en outre être pris auprès des Autorités de la nation à laquelle il appartient.

ART. 3.

Les Monégasques admis en Italie et les Italiens admis dans la Principauté de Monaco au bénéfice de l'assistance judiciaire, seront dispensés de plein droit de toute caution ou dépôt qui, sous quelque dénomination que ce soit, peut être exigé des étrangers, plaidant contre les nationaux, par la législation où l'action sera introduite.

ART. 4.

Le présent accord est conclu pour cinq années à partir du jour de l'échange des ratifications.

Dans le cas où aucune des deux Parties contractantes n'aurait notifié, une année avant l'expiration de ce terme, son intention d'en faire cesser les effets, l'accord continuera d'être obligatoire encore une année, et ainsi de suite, d'année en année, à compter du jour où l'une des Parties l'aura dénoncé.

Il sera ratifié aussitôt que faire se pourra.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent accord et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Florence, le 20 juillet 1871.

(L. S.) — ADRIEN PICCOLOMINI.

(L. S.) — A. PEIROLERI.

ARTICLE II.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco le vingt-quatre janvier mil huit cent soixante douze.

CHARLES.

PAR LE PRINCE

Le Secrétaire d'Etat,

CH^r VOLIVER.

Le Prince a reçu la lettre par laquelle S. A. R. le Grand Duc d'Oldenbourg notifie à S. A. S. le décès de S. A. I. Madame la Princesse Thérèse-Wilhelmine-Frédérique-Isabelle-Charlotte, Duchesse d'Oldenbourg, née Princesse de Nassau, épouse de S. A. I. le Prince Constantin-Frédéric-Pierre, Duc d'Oldenbourg.

NOUVELLES LOCALES.

Le Prince a accepté le titre de haut Protecteur qui lui a été offert par la Société Royale des Sauveteurs de Gaëte (Italie).

S. A. S. le Prince héréditaire est arrivé à Toulon le 22 janvier, à bord du yacht *Isabelle*, après une traversée des plus rapides, la distance entre Monaco et ce port ayant été franchie en 17 heures.

La fête de sainte Dévote, patronne de la Principauté, a été célébrée, samedi dernier, avec toute la pompe habituelle.

Dès le vendredi soir, des guirlandes de lanternes vénitiennes formaient une avenue lumineuse à la chapelle de la sainte, devant laquelle on avait, selon l'usage, allumé un grand feu de joie. Les fusées, les pétards, les coups de feu n'ont pas cessé de retentir durant toute la soirée.

Le lendemain à dix heures et demie, une grand' messe en musique, à laquelle assistaient Son Exc. le Gouverneur Général, le Corps Consulaire, les Officiers de la Maison du Prince, le Tribunal Supérieur, le Maire et les fonctionnaires de la Principauté, ainsi que la Compagnie des Gardes de S. A. S. en armes et en grande tenue, a été chantée dans la Cathédrale, magnifiquement ornée.

M. le Vicaire Général officiait.

A trois heures a eu lieu, au milieu d'un nombreux concours de fidèles, la procession traditionnelle des reliques de S^{te}-Dévote. Le Gouverneur général à la tête des Autorités, marchait derrière le dais qu'escortait un piquet de carabiniers.

La Compagnie des Gardes rangée en bataille sur la place du Palais a rendu à la procession les honneurs militaires.

Des barques pavoisées aux couleurs nationales sillonnaient le port en tous sens, et saluaient par des décharges d'armes à feu le cortège religieux à son passage sur le quai de la Condamine.

Pendant ce temps des salves d'artillerie étaient tirées de la batterie de la place du Palais.

Après une courte station à la chapelle de sainte Dévote, où les Princesses s'étaient rendues à l'avance, la procession a fait sa rentrée à la Cathédrale par la promenade St-Martin, au bruit des cloches et au son de la musique exécutée par la Société philharmonique.

Les pluies diluviennes et constantes que nous avons subies la semaine dernière, ont transformé en fleuves et en cascades tous nos ravins, tous nos torrents. En plusieurs endroits des pans de murs de soutènement ont été emportés, et les terrains entraînés dans les vallons ou dans la mer.

De toutes parts jaillissaient des sources abondantes, et sur les flancs des derniers contreforts du mont Agel, on apercevait, de Monaco, de magnifiques et gigantesques cascades.

La gare de notre ville a été, pendant 48 heures, envahie par les eaux, au point qu'une seule des deux voies qui la traversent, y était praticable. A cette heure, ces inondations ont disparu, et le temps semble devoir reprendre son état normal, c'est-à-dire le beau fixe.

Un magnifique halo a été aperçu, au-dessus de Bordighiera, dans la nuit de mercredi à jeudi. Ce phénomène excessivement rare, n'est autre qu'une sorte d'arc-en-ciel d'un éclat argenté.

Les savants ont vainement cherché à l'expliquer ; le seul résultat un peu certain auquel soit arrivée la science, c'est à démontrer qu'il est dû à la réfraction de la lumière dans l'atmosphère.

Le halo est quelquefois accompagné de parhélies, c'est-à-dire de l'apparition de plusieurs soleils dans l'espace ; celui qui a été observé ces jours derniers n'offrait pas cette particularité.

Par suite du déplorable accident survenu au pont de la Brague, le service des trains entre notre gare, Nice et Menton a été modifié ainsi qu'il suit :

Pour Nice :

Le train qui partait à 9 h. du matin quittera Monaco à 7 h. 36 m. Celui de 8 h. 10 m. du soir, partira à 6 h. 51 m.

Les autres trains n'ont pas été changés.

Pour Menton :

Le train qui passait à 8 h. 35 du matin, passera à 8 h. 41 m. ; celui de 10 h. 57 m., à 12 h. 4 m. ; celui de 1 h. 35 m., à 2 h. 41 m. ; celui de 5 h. 23 à 6 h. 49 m. et enfin l'express de minuit 25 m. partira à 1 h. 31 m.

THEATRE DE MONTE CARLO.

MARDI. — On a beaucoup ri, ce soir là, avec les *Brebis de Panurge* et la *Tasse de thé*. M. Saint-Germain, premier comique du Vaudeville, s'est montré au public dans ces deux pièces.

M. Saint-Germain est un artiste de la bonne école ; il sait dérider le front des spectateurs sans charger ses rôles ; c'est là une grande qualité.

D'une naïveté désopilante sous les traits de *Camouflet*, dans la *Tasse de thé*, il a été d'un comique sérieux achevé dans le personnage de *Durand*, des *Brebis de Panurge*. Le public a, du reste, témoigné beaucoup de sympathie à cet acteur, qui a récolté autant de bravos que son prédécesseur M. Lesueur.

M. Reynald, dont nous avons déjà parlé du reste à deux reprises, a rendu le personnage du *Baron*, dans la *Tasse de thé*, avec cette distinction et ce naturel que nous avions remarqués en lui. Il a été très-applaudi, notamment dans la scène du *quiproquo* avec *Camouflet*.

Trois actrices, M^{lles} Magnier, Gravier et Fillion, ont paru dans ces deux pièces ; la première a joué le rôle de *Marthe* d'une façon ravissante et a été interrompue plus d'une fois par les applaudisse-

ments. C'est là une artiste de beaucoup de talent. Nous ne pouvons malheureusement en dire autant de M^{lle} Fillion; elle laisse quelque peu à désirer sous les traits de *Gabrielle*. Nous l'eussions voulue plus naturelle.

Quant à M^{lle} Gravier, elle a eu de bons moments sous les traits de la *Baronne*, dans la *Tasse de thé*; elle nous a prouvé que rien n'était plus facile à une femme que de devenir grande dame après avoir été soubrette.

En définitive, la soirée a été charmante; tous les artistes, (en y comprenant même M. Mussay qui n'avait cependant que quelques mots à dire) ont été vivement applaudis.

SAMEDI. — Quelle jolie comédie que *Je dîne chez ma mère!* comme cette pièce est écrite avec esprit et avec cœur! Les artistes qui l'ont interprétée, samedi, ont eu le talent d'en faire saillir toutes les finesses.

M. Saint-Germain, sous les traits de *Pierre Didier*, s'est montré comédien accompli; il a su être tour-à-tour sentimental et comique. Cet artiste ne brûle pas les planches, comme on dit en style de théâtre, mais il possède une sûreté de jeu, un aplomb de scène remarquables. C'est, en un mot, un comique de la bonne école. Le public lui a déjà dit, du reste, par ses bravos, ce qu'il pensait de lui.

Nous adresserons aussi des éloges à M. Reynald qui a été un *Prince d'Hennin* plein de distinction, et à M. Mussay qui a joué le rôle du *Chevalier* avec aisance, et naturel.

M^{lles} Gravier et Oppenheim, la première en *Sophie Arnould*, et la seconde en *Marion*, complétaient les personnages de cette pièce.

M^{lle} Gravier avait accepté là un rôle un peu lourd; elle l'a néanmoins rendu, sinon avec perfection, du moins avec assez de talent pour se faire applaudir. Quant à M^{lle} Oppenheim, elle est une soubrette réussie; beaucoup de naïveté dans le jeu, une science assez exacte des nuances et des détails: telles sont les qualités qui la distinguent. Cette artiste a, à notre avis, un joli avenir en perspective.

Tous les interprètes de la pièce ont été rappelés à la chute du rideau.

Nous avons déjà parlé, il y a un mois environ, à l'occasion d'un concert, de M^{lle} Marie Dumas qui joue des monologues intitulés *saynètes de salon*, et nous ne lui avons pas marchandé nos éloges, car elle les mérite à tous égards. Cette charmante personne, s'est de nouveau fait entendre après *Je dîne chez ma mère*, dans les *Pourquoi de Nichette* et dans *A travers une sonate*.

Redirons-nous à M^{lle} Dumas qu'elle est gracieuse au possible, et pleine de naturel; qu'elle dit admirablement les vers; qu'elle fascine le public? oui, car nous ne ferons qu'exprimer la vérité, et celle-ci est toujours, quoi qu'on en pense, bonne à dire... surtout à une artiste. M^{lle} Dumas a beaucoup de talent, et elle sait en tirer un excellent parti.

Le Petit voyage, pièce que l'auteur a bien fait de qualifier de pochade, terminait la soirée.

Deux nouveaux mariés arrivent dans un hôtel où le service laisse tellement à désirer, qu'il n'est pas fait du tout, ou du moins presque pas fait. De plus on est en hiver, et non-seulement il n'y a pas de feu dans les cheminées mais il manque également des carreaux aux fenêtres.

Vous voyez d'ici le tableau.

Le couple qui devrait être heureux, ne l'est pas du tout, car il a les pieds gelés, et, de plus, il s'enrhume. De là une foule de scènes extravagantes se terminant par la présentation de la note de l'hôte-

lier, qui est (la note) beaucoup plus... chaude que les appartements.

M. Saint-Germain a rendu avec un naturel parfait le rôle d'*Ernest*; M. Mussay a été un hôtelier réussi; quant à M. Deltombe il a été excellent. Il est impossible d'être valet plus bête, plus intéressé et plus cupide... au fond.

M^{lle} Magnier, sous les traits de *Marie*, s'est montrée une nouvelle mariée accomplie. Timidité, innocence, se lisaient sur ses traits. Cette artiste a partagé avec MM. Saint-Germain, Deltombe et Mussay, les applaudissements qui s'adressaient aux interprètes et non à la pièce, car ellea le défaut d'être un peu trop... pochade.

Les Arts à Monaco.

Si l'on disait à un Athénien du dix-neuvième siècle, à un habitué du boulevard des Italiens, ou à un enthousiaste de tout ce qui tient à la grande branche des arts, qu'il peut venir à Monaco et qu'il n'y trouvera pas seulement du soleil, des citronniers, des palmiers, etc, mais encore des perles artistiques de la plus belle eau, il croirait devoir hausser les épaules et tourner les talons. Et cependant ce que ses oreilles auraient entendu, ne serait que l'expression de la plus exacte vérité.

Qu'on en juge.

Dans un recoin de ce promontoire qui fut jadis les Spélugues et qui est devenu aujourd'hui Monte Carlo; à deux pas de ce Casino féerique qu'encadrent d'une verdure éclatante et perpétuelle, des jardins aussi beaux que ceux enfantés par le génie de l'Arioste, s'ouvrent de splendides et coquets magasins où une partie de tout ce que le luxe moderne a inventé de plus précieux et de plus utile, est venue prendre ses quartiers d'hiver.

Eh bien, c'est à côté de ces vastes et luxueux magasins où Paris, Lyon, Malines, etc. ont envoyé leurs produits les plus recherchés, que l'Art, pris dans son acception la plus large, étale, lui aussi, quelques uns de ses joyaux. Il s'offre là, aux yeux de l'amateur, sous ses aspects les plus variés et les plus surprenants: la peinture, la sculpture, la gravure, la céramique, etc.; c'est, en un mot, un petit musée, dont l'intelligent conservateur, M. Abel Courbe, un nom bien connu à Paris, fait les honneurs, non en commerçant, mais en véritable artiste.

Comme il y a, ainsi que nous l'avons dit, un peu de tout dans ce *buen retiro* artistique, et qu'il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de parler de tout à la fois, nous classerons par séries ce dont nous aurons à nous occuper. Aujourd'hui, si vous le voulez bien, nous causerons sur les tableaux.

Tout d'abord voici l'esquisse de l'un des chefs d'œuvre du baron Gros, élève de David. Pour peu qu'on ait quelques notions de la peinture moderne, on sait que Gros a été l'un des plus grands peintres du premier empire; chacun a pu voir, au Louvre, sa *Bataille d'Eylau* qui lui valut la croix de la Légion d'honneur; sa superbe coupole du Panthéon, est également connue de tous. L'esquisse dont nous parlons est celle de sa toile représentant *François I^{er} et Charles Quint visitant l'abbaye de S'-Denis*.

Ce tableau figura à l'exposition de 1812. Le peintre a montré dans cette œuvre une grande habileté jointe à beaucoup d'esprit d'observation. Que de finesse, que de causticité dans la tête de Charles Quint; que de noblesse, que de dignité dans celle de François I^{er}. Gros dessinait admirablement et savait rendre ses tableaux remarquables par les

contrastes; on trouve ces deux qualités dans cette esquisse.

Voici maintenant un pastel de Delacroix qui révèle une sobriété de dessin très rare dans les ouvrages de ce maître. *L'arabe et son coursier*, (tel est le titre de cette œuvre,) offrent une débauche de couleur extraordinaire, et pourtant tout s'harmonise parfaitement. Ce pastel est séduisant au plus haut point: le coloriste s'y révèle avec toute sa puissance et toute sa hardiesse d'exécution.

Ce ciel lumineux, ces arbres où l'air circule librement, cette eau transparente et profonde, ces prés verts où paissent des génisses, forment un délicieux paysage signé Dupré. Nous aimons les œuvres vraies, et celle-ci en est une. La fantaisie n'est bonne, selon nous, que dans les tableaux de genre. Quand il s'agit de reproduire la nature, c'est autre chose; la folle du logis doit céder le pas à la vérité.

Dupré, de même que Diaz, mais dans un tout autre ordre d'idée cependant, sera difficilement imité. Sa *Mare* résume son *faire* habile et tout personnel.

L'Annonciation et les *Vierges de Lesbos* sont deux perles d'Hamon. Ce dernier tableau surtout est admirable. Si vous avez lu le poème de Méry portant le même titre que cette toile, vous savez ce que sont ces deux vierges échevelées traversant l'éther, et que flagelle un Amour campé fièrement sur leurs reins cambrés. De légers nuages, à peine perceptibles, flottent dans l'azur où brillent quelques étoiles; ce n'est pas la nuit, mais ce n'est plus le jour; c'est cette heure mixte, douteuse, où les objets perdent presque leurs formes, où la vague ineffable de l'infini se répand dans l'espace qu'il enveloppe de ses poétiques réseaux.

Dans ces deux œuvres, Hamon s'est montré dessinateur habile et coloriste aimable; on pourrait sans crainte, comme l'a dit M. Courbe, le surnommer *Hamon le Pompeïen*. Ses œuvres rappellent un peu, en effet, les délicieuses fresques qu'on a retrouvées à Pompeï après 1800 ans d'ensevelissement, aussi fraîches qu'au moment de leur création.

Que dire de *Ce n'est pas moi*, du même peintre? Que c'est une de ses plus grandes et de ses plus admirables toiles. Quelle expression de terreur naïve on lit sur les traits de ces trois bambins qui viennent de briser une statuette et que leur mère ou leur sœur surprend en flagrant délit! Comme celui de droite frappe bien à tour de bras sa poupée qu'il accuse d'avoir commis le méfait!

Ce tableau est empreint de cette poésie qu'Hamon sait répandre dans toutes ses œuvres; on y retrouve ce *floû*, ce vague harmonieux dans les contours qui séduit les yeux les plus indifférents. C'est plus qu'une perle; c'est un brillant de la plus belle eau.

Les *Trois amis*, de Diaz, nous révèlent un genre tout différent; c'est de la haute fantaisie, comme tout ce que fait d'ailleurs cet artiste original. Ce tableau est un bijou. Les tons en sont chauds. On y trouve des fonds charmants et un coloris comme on en voit peu. Le petit chien qui folâtre au premier plan est très-vrai, très-nature.

C'est là une des bonnes toiles de chevalet du maître. Elle renferme ces tons chatoyants, harmonieux, qui rachètent largement les quelques imperfections de dessin que l'œuvre peut offrir.

Cet *Estaminet du 18^e siècle* est signé Ruiperez, un peintre qui promettait beaucoup, et que malheureusement la mort arracha à ses travaux à l'âge de 23

ans. Ce petit tableau est un des rares qu'il a laissés. Le sujet en est bien traité. Les personnages sont savamment dessinés et la perspective en est très heureusement rendue. Les deux *Gardes françaises* sont surtout admirablement campées, et ont beaucoup de naturel dans l'allure.

Les toiles de Ruiperez sont très rares, et celle-ci est une de ses meilleures.

Voici maintenant un autre tableautin du même genre; il est signé Fichel; titre: *le Duo*.

Dans un appartement, style XVIII^e siècle, deux amateurs jouent, l'un du violon, l'autre du violoncelle. La partition est sur un tabouret.

Que de vérité dans cette toile! Il semble qu'on va entendre à tout moment vibrer ces instruments! Sera-ce du Mozart, du Beethoven, du Gluck? On ne sait. Mais on écoute, on regarde attentivement ces deux virtuoses, et l'on est fort surpris de ne pas leur voir tourner la page, ni remuer les doigts.

Ces deux toiles plus grandes et d'une espèce toute différente sont deux Gudin. Il serait difficile à un peintre de produire plus que ne l'a fait l'auteur du *Coup de vent dans la rade d'Alger*. On trouve, en effet, des Gudin un peu partout. Il y en a qui ne sont pas dignes du maître, parce qu'il a voulu trop produire. Ceux dont nous nous occupons aujourd'hui, font exception.

L'un représente un *Combat naval*, l'autre les *Côtes méditerranéennes* ou plutôt les *Environs de Menton*. De ces deux œuvres, la première est la meilleure. Le coloris en est d'une justesse irréprochable. Ce tableau fut peint par Gudin à son retour de la Hollande; on comprend qu'il était encore sous l'influence du souvenir de la peinture flamande; son dessin, sa couleur surtout, s'en ressentent.

Ses *Environs de Menton* sont moins bons; le premier plan de ce tableau est remarquable, mais les fonds laissent à désirer. On retrouve cependant dans cette toile, ces horizons, ces infinis, ces miroitements de l'eau que cet artiste semble seul avoir le secret de rendre avec autant de charme et de vérité.

Voici encore un Charvet coquet, délicieux, rappelant un peu Wateau, quant à la finesse. Deux ouvriers tapissiers sont en train de placer une étoffe sous les yeux de la maîtresse du logis. La perspective laisse peut-être un peu à désirer, mais la *faire* en est large et savant. L'ensemble est parfait.

Citerons-nous maintenant un *Le Poitevin*, un *Gittard*, un *Pacini*, œuvres distinguées et très-remarquables? oui, pour dire que toutes sont dignes de leurs auteurs. Il y a bien aussi une foule d'autres toiles excellentes, mais nous n'en ferons pas l'énumération car ce travail nous mènerait beaucoup trop loin.

Dans une prochaine causerie, nous parlerons des bronzes et des sculptures que renferme ce petit musée, et l'on verra que ces diverses œuvres sont à la hauteur des tableaux dont nous venons d'entretenir le lecteur. Plus tard, viendra le tour des objets de céramique, puis celui de tous ces petits riens artistiques, si précieux pour les amateurs, complétement obligé de l'ameublement de toute personne intelligente, fortunée, et ayant des prétentions au bon goût.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Menton. — Une maison des hauts quartiers, s'est effondrée, mercredi dernier, au moment où l'ouragan qui sévissait sur le littoral était dans toute son inten-

sité. Deux femmes ont été les victimes de cet accident: M^{me} T. Imbert et sa fille. La dernière seule a succombé; quant à la mère on pense pouvoir la sauver, bien qu'elle ait été horriblement mutilée.

Cet épouvantable malheur est dû à un éboulement partiel du cimetière, près duquel cette maison était située.

— Des affaissements de terrain se sont produits sur la partie de la nouvelle ligne ferrée qui doit relier Menton à Vintimille. On présume que par suite de cet accident, résultat des pluies diluviennes de ces jours derniers, le service public ne pourra être ouvert le 1^{er} février, ainsi qu'on l'avait annoncé.

Nice. — Mercredi, vers six heures du soir, dit le *Phare du Littoral*, la tempête déchaînée depuis deux jours sur le littoral avait atteint son point extrême d'intensité. A Nice, le Paillon remplissait tout son lit, et les vagues furieuses de la mer, soulevées par le vent du sud-est, couvraient la promenade des Anglais, arrachaient une bouée de l'entrée du port et démolissaient, pour la troisième fois depuis un an, l'escalier qui descend à la plage sur l'un des côtés du pont de la place des Phocéens.

A cette même heure, se produisait, sous l'influence des mêmes causes, l'épouvantable événement qui, depuis vingt-quatre heures, a jeté sur notre ville un voile de deuil et de consternation. A 800 mètres environ en deça d'Antibes se jette dans la mer un ruisseau, la Brague, que traverse sur trois arches le pont-viaduc du chemin de fer, long environ de 35 mètres. Ce pont n'est point ceinturé, et se compose d'un tablier posé à plat sur les piles. La Brague, enflée par les pluies de ces derniers jours au point de devenir un véritable torrent, était refoulée par les lames précisément à la hauteur de ce pont-viaduc, qui n'a pu résister à l'énorme pression qu'il subissait, les deux tiers du tablier furent enlevés du côté de l'est, et les piles qui le supportaient furent démolies dans leur partie supérieure.

Au moment où ce premier sinistre eut lieu, on attendait en gare d'Antibes le train n° 492 (de Menton à Cannes et Grasse), qui avait quitté la gare de Nice à 5 h. 55 m.

Le chef de la station d'Antibes, immédiatement prévenu, envoya sur la ligne, au-devant du train, des hommes munis de lanternes, pour faire les signaux d'arrêt. Malheureusement, le passage sur le pont-viaduc étant impraticable, et les campagnes étant inondées à une grande distance, les hommes durent faire un long détour avant de se retrouver sur la voie du côté de Cagnes; ils firent les signaux d'usage, que le mécanicien n'aperçut que trop tard, tant à cause du peu de distance qui le séparait du danger, que par suite de l'obscurité de la nuit, augmentée encore par une pluie torrentielle et par un brouillard épais; il parait, toutefois, que cet homme ralentit la marche du train, mais non assez tôt pour empêcher la machine, le tender, un wagon de bagages, un wagon de 1^{re} classe, un wagon mixte et deux wagons de seconde classe de rouler dans le gouffre ouvert devant eux, sur lequel un wagon de première restait à demi sus-

pendu; il contenait, dit-on, sept voyageurs, qui tous ont été sauvés. Derrière venaient encore deux autres fourgons de bagages, qui sont restés sur la voie.

Parmi les victimes se trouvent M. Désiré Lallemand, receveur des douanes au Golfe-Juan, qui était venu à Nice remercier son directeur pour un avancement qu'il venait d'obtenir, et M. Ossel, violoniste distingué, qui se rendait à Antibes. M. Ossel est gravement blessé à la tête; on désespère de le sauver. La similitude de noms a contribué à faire croire qu'il s'agissait de M. A. Laussel, pianiste. On avait aussi annoncé la mort de l'éminente cantatrice M^{me} Cinti-Damoreau. Tous deux se trouvaient, en effet, dans le train, et se rendaient à Cannes pour y donner un concert le lendemain. Ils ont été miraculeusement sauvés, ayant pris place, au départ, dans le wagon de 1^{re} classe qui est demeuré suspendu au dessus du gouffre. M. Selligmann, le violoncelliste, devait partir avec eux, mais une circonstance fortuite l'avait obligé de remettre son départ au lendemain.

Le total des victimes de cet horrible accident s'élève à treize. Six sont mortes et sept sont blessées; quelques-unes très-grèvement.

— Un autre sinistre épouvantable s'est également produit à Nice dans la soirée de jeudi. La maison Baudouin, sise rue Emmanuel-Philibert, s'est effondrée sous le poids d'un bloc de roche cubant 250 mètres, tombé de la colline du Château.

Voici comment le *Phare du Littoral* relate les incidents de cet effroyable événement :

Le sinistre a été causé par trois blocs énormes qui se sont détachés du chantier de pierres exploité au-dessus de la rue Emmanuel-Philibert. Celui de ces blocs qui a atteint la maison Baudouin cube 250 mètres. La masse énorme qui est restée sur l'allée la plus basse de la promenade du Château, est de 1,250 mètres cubes; si elle avait continué à descendre, on calcule que la force d'impulsion l'aurait entraînée jusqu'au Port, avec les ruines de la maison que, sans aucun doute, elle eût entièrement démolie.

Un troisième rocher, qui s'est également arrêté dans sa course, mais un peu plus avant, cube environ 450 mètres.

La façade postérieure de la maison Baudouin a entièrement disparu; le rez-de-chaussée est enseveli; aux étages supérieurs, on peut voir les meubles qui garnissaient les chambres, entre autres un buffet supportant des bouteilles encore intactes; on remarque, accrochés aux murs, des tableaux et des images de sainteté.

Le nombre des victimes s'élève jusqu'à présent à 6.

ALFRED GABRIÉ, Rédacteur-Gérant.

Hôtel d'Angleterre, tenu par A. NOGHÈS, rue du Tribunal, à Monaco. Table d'hôte et Pension.

Hôtel de la Paix, tenu par FONTAINE, rue Basse, à Monaco, Table d'hôte et Pension.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco. 1872

Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée. .. Service provisoire à partir du 30 Janvier.

DE MENTON A NICE.

PRIX DES PLACES			STATIONS.	DÉPARTS										
1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.		MATIN		SOIR								
				H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.			
			MENTON	7	10	11	3	midi 40	4	24	6	24	10	40
70	50	35	Roquebrune	7	20	11	14	midi 50	4	37	6	34		
95	70	50	MONTE CARLO	7	29	11	24	midi 59	4	48	6	43	11	4
1 15	90	65	MONACO	7	35	11	34	4	5	4	54	6	51	11 10
1 95	1 45	1 05	Eze	7	49	11	49	4	19	5	8	7	4	
2 15	1 60	1 15	Beaulieu	7	57	11	57	1	27	5	16	7	12	
2 45	1 85	1 35	Villefranche-sur-mer	8	12	midi	4	4	33	5	23	7	19	11 33
3 05	2 25	1 65	NICE	8	25	midi	17	4	47	5	36	7	32	11 46

DE NICE A MENTON.

			NICE	7	53	11	15	2	»	6	»	8	24	min. 55
55	45	30	Villefranche-sur-mer	8	7	11	31	2	12	6	14	8	37	1 7
85	70	45	Beaulieu	8	14	11	38	2	19	6	21	8	44	
1 5	80	55	Eze	8	22	11	48	2	27	6	29	8	52	
1 95	1 45	1 05	MONACO	8	41	midi	4	2	41	6	49	9	6	1 31
2 15	1 60	1 15	MONTE CARLO	8	46	midi	9	2	46	6	54	9	12	1 36
2 35	1 75	1 35	Roquebrune	8	58	midi	18	2	55	7	3	9	21	
3 05	2 25	1 65	MENTON	9	7	midi	27	3	4	7	12	9	30	1 52